[illegible] accomplira une utile besogne de [illegible] si l'union entre tous les républicains pour le présent et pour l'avenir.

DISCOURS DE M. COMEM

M. Comem, d'Armentières, dit que la représentation par arrondissement est impossible. (Cris : Non, non) Dans un arrondissement vous aurez plusieurs hommes de valeur ; dans un autre il pourra ne pas en avoir. Il ne faut pas « disquer la question » et l'envisager d'un point de vue plus élevé.

DISCOURS DE M. DEFONTAINE

M. Defontaine, qui prend ensuite la parole, fait applaudir, en passant, le nom de M. Dron et combat ensuite, à son tour, la représentation par arrondissement. On n'a pas toujours invoqué le passé. Lorsque M. Scullort a été désigné comme candidat du Congrès, la question n'a pas été posée, de la représentation des arrondissements.

En tout cas, M. Defontaine demande à sortir de cette règle. Il est, en principe, partisan de la représentation des arrondissements ; mais à toute règle, il y a des exceptions. La preuve est qu'on en a fait une déjà en faveur des radicaux-socialistes.

— Quelle que soit la décision du Congrès, poursuit le député de Maubeuge, je viens vous prévenir loyalement que le parti radical-socialiste aura un candidat.

Des voix s'élèvent dans la salle : « Alors, nous n'avez rien à faire ici ».

M. Defontaine propose que les candidats républicains prennent l'engagement de se désister réciproquement, au troisième tour de scrutin, pour celui d'entre eux qui sera le plus favorisé.

M. Vancauwenberghe. — La partie n'est pas égale. Vous mettez tous les atouts dans votre jeu. Si votre candidat n'est pas désigné par le Congrès, il se présente quand même ; s'il est désigné, il devient le candidat du Congrès.

M. Defontaine. — Nous abandonnons à notre candidat le titre de candidat du Congrès. Mais j'aurais été désolé si je ne vous avais pas prévenus.

DISCOURS DE M. BIEBUCK

M. Biebuck, d'Hazebrouck, réveindique, au nom de cet arrondissement, le droit d'avoir un représentant au Sénat. Il donne lecture d'une motion préjudicielle en ce sens et demande qu'au procès-verbal de la réunion du Congrès figure la reconnaissance des droits d'Hazebrouck ; et ce, pour les prochaines élections générales et même en cas d'élection partielle. Ce sera justice et acte de bonne politique.

M. Biebuck ne conteste pas pour aujourd'hui les droits de Valenciennes ; mais il veut que le Congrès reconnaisse expressément ceux de l'arrondissement d'Hazebrouck.

DISCOURS DE M. PASQUAL

M. Pasqual fait appel à l'union de tous les républicains. « Il ne faut pas nous lancer dans d'interminables discussions, dit-il. L'heure a sonné de faire choix d'un candidat ».

M. Pasqual reconnaît que la représentation des arrondissements a donné de bons résultats. Mais on lui a pas toujours suivie.

Le discours de M. Pasqual tend surtout à réserver les droits de l'arrondissement d'Avesnes, de sorte où les entend le député de la circonscription, dans le cas où d'autres arrondissements revendiqueraient un siège lors de futures élections.

DISCOURS DE M. CASTIAU

M. Castiau défend la thèse de la représentation des arrondissements. Il est de l'avis du délégué d'Hazebrouck. Mais ce n'est pas cette loi que doit s'affirmer le droit de cet arrondissement.

Au moment d'aller à la bataille, il ne faut pas changer la méthode du procéder dans le choix d'un candidat. Entre deux élections, à tête reposée, on pourra élaborer un autre règlement et chercher un autre système de représentation, s'il en est de plus équitable et de plus avantageux pour le parti républicain.

Ce n'est pas au moment d'un Congrès qu'il faut examiner ces questions.

M. Vancauwenberghe — Ce n'est, évidemment, pas le moment. Mais, que nous le voulons ou non, la question est posée. Par conséquent, il n'est pas inutile de l'examiner.

DISCOURS DE M. DE LAUWEREYNS

M. de Lauwereyns, de Lille, demande à revenir à la question posée, c'est-à-dire à celle de la représentation des arrondissements. Cette tactique, ce mode de représentation, a été des plus efficaces.

De tous les arguments invoqués pour ou contre, M. de Lauwereyns n'a retenu que celui qui concerne les résultats obtenus. Il n'y en a pas de meilleur. C'est le seul qui soit de nature à convaincre.

Ce moins pour le moment, si l'on veut le succès républicain, il faut s'en tenir là.

— Nous ne sommes pas en présence d'une situation entière. Il ne s'agit pas d'une élection générale. Nous vivons sur le fol des traités. Le sénateur de Valenciennes est mort. Vive le sénateur de Valenciennes ! Il faut suivre les errements passés.

NOUVELLE INTERVENTION DE M. DEFONTAINE

M. Defontaine intervient à nouveau.

— Nous posons, dit-il, une candidature qui a déjà été acclamée par le Congrès. Nous irons à la bataille chacun avec notre drapeau, et je vous demande de nous unir au deuxième tour.

DISCOURS DE M. SPRIET

M. Spriet, de Lille, demande si le Congrès, oui ou non, va suivre, décidément, les errements anciens. Pour lui, le scrutin d'arrondissement a vécu. Un sénateur n'est pas le représentant d'un arrondissement, mais du département.

— Votez pour l'homme du département, conclut-il, et non pour l'homme de l'arrondissement !

La clôture est prononcée, après que M. Vancauwenberghe a expliqué la remarque qu'il fit à M. Defontaine et que, croit-il, celui-ci a mal comprise ; remarque relative à l'attitude de M. Defontaine qui prend part à un Congrès avec la résolution de n'en pas accepter les décisions.

M. Defontaine déclare qu'il ne prendre pas part aux votes.

A la majorité, l'assemblée se prononce pour le thèse de la représentation par arrondissement.

A quel arrondissement revient le siège du sénateur défunt ?

M. Vancauwenberghe pose maintenant la question : à quel arrondissement le Congrès décide-t-il d'assigner le siège laissé vacant par la mort de M. Alfred Girard ?

M. de Lauwereyns, de Lille, demande que, pour l'avenir, on reconnaisse d'une façon très formelle les droits de l'arrondissement d'Hazebrouck. Mais, présentement, Hazebrouck doit céder la place à Valenciennes qui compte au moins 200 délégués sénatoriaux républicains.

M. Serghérart, d'Hazebrouck, fait observer que deux arrondissements, ceux de Cambrai et d'Avesnes, ont deux sénateurs. Si Hazebrouck s'incline aujourd'hui, n'est à la condition que le Congrès promette formellement qu'aux élections générales, un siège lui sera réservé.

Cris : « Oui, oui ! »

M. Dron ne veut pas qu'on engage l'avenir. Un de ces jours, à tête reposée, on examinera la question.

— Notre idéal républicain est plus grand qu'une question d'étiquettes et qu'un mode de représentation par arrondissement ou tout autre mode. Nous sommes en famille. Réglons l'affaire dans un esprit de famille. (Applaudissement général).

M. Vanceuwasberghe — Oui, nous réglerons ces questions plus tard.

Pour le moment, le président du Congrès demande à celui-ci de confirmer purement et simplement les droits de Valenciennes.

M. Serghérart. — Mais alors, Hazebrouck est sacrifié.

M. Vanceuwenberghe. — Mais non, Valenciennes a des droits d'antériorité.

A une grande majorité l'assemblée décide que le siège vacant appartient à Valenciennes.

Le Candidat du Congrès

M. Castiau, conseiller général, pose la candidature de M. Lepez. Il indique qu'il a été désigné par les délégués sénatoriaux républicains réunis à Valenciennes au Congrès. C'est un excellent républicain qui, pendant trente ans, a mené le bon combat. Il a été treize ans député.

— Nous ne prétendons pas, dit l'orateur, que le Congrès de Lille n'est qu'une chambre d'enregistrement. Nous respectons ses droits. Mais il me paraît qu'à moins de raisons graves qu'il faudrait nous faire connaître, il y a intérêt à ratifier le choix du congrès de Valenciennes. J'ai l'espoir qu'il sera homologué.

Une voix dans la salle. — Faites-nous connaître le résultat du vote du Congrès de Valenciennes.

M. Castiau. — M. Lepez a obtenu 134 voix ; M. Jules Sirot, 124. M. Jules Sirot a déclaré retirer sa candidature.

M. Lepez pose sa candidature

M. Lepez a la parole.

Il se présente comme le candidat de deux Congrès réunis à Valenciennes le 19 février dernier. Il énumère ses titres. Il y a de longues années qu'il fulte pour la République. Il est président du Comité républicain de l'arrondissement de Valenciennes depuis 1882. Il est maire depuis 27 ans d'une importante commune industrielle. Il est conseiller d'arrondissement depuis 25 ans et président de conseil d'arrondissement. Il a été député pendant trois législatures. C'est à l'unanimité et à bulletins secrets qu'il a été choisi comme président du comité républicain radical de l'arrondissement de Valenciennes.

M. Lepez expose qu'il y a sept arrondissements dans le Nord et huit sénateurs. La répartition des sièges est donc très facile à faire, et il faudra la faire si l'on veut maintenir une union qui, jusqu'à présent, a fait la force des républicains.

On ne peut déposséder à l'heure actuelle, de son siège, l'arrondissement de Valenciennes, qui est le plus important après celui de Lille, un arrondissement très républicain qui a toujours eu l'attitude la plus correcte, la plus disciplinée. M. Lepez espère donc que le Congrès de Lille ratifiera le choix du Congrès de Valenciennes.

Il s'explique ensuite sur un grief personnel que quelques républicains lui font concernant son attitude lors des dernières élections législatives. Il ne fait que suivre la volonté du Comité radical qui, par un vote à bulletins secrets, a décidé la lutte au second tour par 255 voix contre 3. Pourquoi a-t-on pris cette attitude ? C'est parce qu'on ne pouvait pas se prendre une autre. La situation était très tendue entre les radicaux et les collectivistes.

— En 1906, poursuit M. Lepez, M. Castiau et moi nous nous étions désistés en faveur des candidats socialistes. Or, pendant les quatre années qui ont suivi, nous avons été attaqués avec violence par le journal collectiviste. Le pari à droite n'existait pas. Si nous n'avions pas lutté, c'était la mort du parti radical dans notre arrondissement. La situation était toute différente dans les autres circonscriptions. Tandis que dans les autres arrondissements les cléricaux arrivaient en tête, à Valenciennes ils étaient les derniers.

M. Lepez estime donc qu'il a accompli son devoir de bon radical en aidant à faire élire MM. Bouvier et Devaine qui sont inscrits au groupe radical de la Chambre.

Il parle ensuite de son programme. Sa profession de foi s'inspirera de celle des sénateurs républicains du Nord, de celle que M. Debierre a lui-même signée, de celle plus récente de M. Scullort qui est loin d'être un réactionnaire.

Il faut accomplir des réformes sociales. Mais pour pouvoir les accomplir il faut des ressources et les ressources ne se trouveront que par la prospérité du pays. On les puisera dans la richesse nationale. Pour cela, il faut assurer le fonctionnement régulier des grands services publics.

Si M. Lepez a l'honneur d'être élu le 19 mars prochain il s'efforcera de travailler à côté de ceux que les républicains ont déjà élus. Il travaillera à la défense des grands intérêts du département du Nord, à l'apaisement de la lutte entre le prolétariat et le travail, à la grandeur et à la prospérité de la France (Vigoureux applaudissements).

Répondant à M. Defontaine, M. Lepez dit qu'il ne peut pas seul prendre l'engagement demandé par celui-ci. Entre les différents tours de scrutin, il y aura des réunions. La situation sera examinée et les décisions prises en commun. M. Lepez tera, en tout cas, son devoir de républicain et ne s'imposera pas au collège électoral.

On va passer au vote.

Un membre de l'assistance demande : « Pourquoi voter puisqu'il n'y a qu'une candidature ? »

Le Statut du Congrès

Et sur une réflexion d'un autre membre de l'assemblée, M. Dron répète qu'il ne faut pas lier le prochain Congrès relativement au mode de représentation. Entre deux élections, les représentants de chaque arrondissement peuvent examiner la situation et élaborer un nouveau règlement des Congrès.

M. Vancauwenberghe. — Les droits d'Hazebrouck ne seront pas oubliés.

Une proposition des Douaisiens, présentée par M. le sénateur Heyez, est renvoyée à l'examen du bureau. Elle demande que les Congrès se tiennent dorénavant un jour férié et non en semaine.

Sur la proposition de M. Dron, il est décidé que les élus républicains (sénateurs, députés, conseillers généraux et d'arrondissement), se réuniront pendant les vacances de Pâques, pour élaborer le statut des Congrès.

M. Verdevaine, de Valenciennes, pose la candidature de M. Jules Sirot.

M. Vancauwenberghe. — Mais M. Sirot n'est pas candidat ! Il a déclaré qu'il se retirait devant M. Lepez.

Le vote

La séance est suspendue pour permettre aux membres du Congrès de voter.

Le vote a lieu par arrondissement et à bulletins secrets. Les sénateurs, députés et conseillers généraux ont, en outre, une urne spéciale ; de même, les conseillers d'arrondissement.

Les bulletins extraits de l'urne des sénateurs, députés et conseillers généraux donnent les résultats suivants :

Votants : 31

MM. Lepez	16 voix.
Debierre	13 »
Jules Sirot	1 »
Turbot	1 »

Le résultat du vote des conseillers d'arrondissement est le suivant :

Votants : 30

MM. Lepez	17 voix.
Debierre	12 »

M. Lepez candidat du Congrès

A la reprise de la séance, M. Vancauwenberghe fait connaître le résultat complet du scrutin. Le voici :

Votants	233
Majorité	117

Ont obtenu :

MM. LEPEZ	123 voix
DEBIERRE	88 »
Jules SIROT	9 »
TURBOT	2 »
Blancs et nuls	11 »

En conséquence, M. Vancauwenberghe déclare M. Lepez candidat du Congrès.

La séance est ensuite levée.

Les précédentes élections

En 1906

Le 13 décembre 1905, le Congrès républicain départemental désignait comme ses candidats : MM. Alfred Girord, Maxime Lecomte, Auguste Potié, Jean Trystram, Paul Heyez, Paul Bersez, Charles Debierre et Evrard Eliez.

L'élection eut lieu au commencement de 1906.

En 1906, il y avait 2.455 inscrits. Le nombre des votants fut de 2.445. La majorité absolue était donc de 1.212.

L'élection eut lieu le 5 janvier.

Au premier tour de scrutin, les voix se répartirent ainsi :

Liste radicale. — MM. A. Girard, 1.127 voix ; Maxime Lecomte, 1.116 ; Auguste Potié, 1.165 ; Jean Trystram, 1.144 ; Paul Hayez, 1.137 ; Paul Bersez, 1.113 ; Charles Debierre, 1.013 ; Evrard Eliez, 1.110.

Liste socialiste. — MM. Delory, 161 voix ; Edouard Delesalle, 166 ; Henri Carette, 161 ; Fiévet, 160 ; Henri Ghesquière, 158 ; Pierre Meilin, 147 ; Rassel, 132 ; Selle, 169.

Liste progressiste. — MM. Lozé, 503 voix ; Chatteleyn, 490 ; Delval, 416 ; Dervaux, 451 ; Drensert, 402 ; Faucheur, 412 ; Ghestem, 419 ; Mœneclacy, 370.

Liste libérale. — MM. Alfred Dumont, 800 voix ; Etienne Arnould, 715 ; général Jeannerod, 727 ; Emile Serive, 729 ; A. Dupont-Drison, 715 ; Henri Namur, 690 ; Emile Morceu, 693 ; Paul Jean, 675.

Ballottage.

Au deuxième tour, les voix se répartirent ainsi :

Liste radicale. — MM. A. Girard, 1279 voix ; Maxime Lecomte, 1.266 ; A. Potié, 1.300 ; J. Trystram, 1.300 ; P. Heyez, 1.292 ; P. Bersez, 1.257 ; Ch. Debierre, 1.156 ; E. Eliez, 1.266.

Liste libérale progressiste. — MM. A. Dumont, 1.141 voix ; E. Arnould, 1.101 ; Lozé, 1.169 ; Chatteleyn, 1.151 ; Delval, 1.133 ; Dervaux, 1.153 ; Drensert, 1.121 ; Ghestem, 1.125.

MM. A. Girard, Maxime Lecomte, A. Potié, J. Trystram, P. Hayez, P. Bersez et Eliez, étaient élus.

Il y avait ballottage pour le bulletème siège.

Au troisième tour de scrutin, M. Lozé, fut élu par 1.216 voix contre 1.113 à M. Debierre.

En 1908

Le 3 juin 1908, le Congrès départemental des républicains se réunissait à Lille pour désigner un candidat à l'élection partielle qui devait avoir lieu le 21 juin.

Il y eut 271 votants. M. Scullort obtint 134 voix ; M. Debierre, 84. Il y eut 3 bulletins blancs.

Le 21 juin, M. Scullort fut élu par 1.598 voix, contre 185 à M. Vandenbussche, radical, et 345 à M. Delory. Il y avait eu 172 bulletins blancs et divers.

Il y avait 2.495 inscrits et il y eut 2.462 votants.

Le programme du Gouvernement

Un journal du soir parlant du programme du Gouvernement, dit qu'il serait le suivant :

La préoccupation dominante de M. Monis, au cours de ses différentes démarches, a été de se mettre immédiatement d'accord avec les personnalités politiques ou concours desquelles il faisait appel, sur les parties essentielles du programme gouvernemental. L'échange de vues a permis de constater que, sur aucun, il n'y avait de divergence. Le cabinet se constitue avec la volonté de pratiquer une politique de laïcité, mais de laïcité sans épithète ; par ses actes, il prouvera que s'il entend maintenir tous les droits de la société civile, il est néanmoins résolu à respecter les droits de la conscience et à s'opposer à toute mesure de persécution religieuse.

Sa politique sociale sera une politique de progrès, et, pour employer le mot d'un des collaborateurs de M. Monis, une politique de fraternité sociale, ayant pour but de poursuivre et réaliser dans l'ordre et la sécurité qui lui sont indispensables, le développement et la prospérité du pays.

Le Cabinet se retrouve à départir ses efforts, il s'appliquera à limiter son action aux quatre ou cinq grands problèmes dont la solution lui paraît particulièrement urgente, sa tâche consistera à les faire aboutir avant la fin de la législature.

En ce qui concerne notamment la réforme électorale, le Cabinet est disposé à se rallier au système du scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Pour le mode de listes, il collaborera, de la façon la plus active, avec la Commission du suffrage universel de la Chambre qui est saisie du projet déposé par M. Briand.

La question des chemineots retient d'une façon toute spéciale l'attention de M. Monis et de ses collaborateurs. Ils désirent faire disparaître toute trace des événements regrettables survenus sur divers réseaux, et, dans la but de faire l'apaisement dans les esprits, ils insisteront auprès des Compagnies pour leur faire appel à leur clémence et à leurs sentiments d'humanité. La répression du sabotage est considérée comme indispensable ; aussi, le projet déposé par M. Briand sera-t-il très probablement malaxé-nu dans ses grandes lignes. Il en sera de même du projet sur la rétrocactivité des retraites.

Par contre, le projet sur l'organisation des services publics et l'institution des conseils d'arbitrage paraît devoir subir de sensibles modifications. La partie consacrée à la suppression du droit de grève pour les agents des chemins de fer disparaîtrait du texte gouvernemental ; le principe de l'arbitrage obligatoire serait maintenu, avec une série de dispositions appropriées.

Pour la réforme fiscale, le choix de M. Caillaux indique suffisamment le but du cabinet à cet égard ; de même, au point de vue de la défense nationale, le présence de M. Delcassé à la marine et de M. Berteaux à la guerre, démontrent combien est grand le souci du cabinet d'assurer la sécurité du pays.

Ce que disent les journaux

La Lanterne :

Les faits s'opposent d'une manière constante aux prédictions des prophètes de la réaction. La Chambre issue du suffrage universel est républicaine, elle l'est avec passion ; c'est ce qui explique son désir, si vivement accusé, d'une politique de défense laïque et de progrès social.

L'Événement :

Il est permis de dire que le ministère de demain, quel qu'il soit, pour être fort, doit se trouver constitué de telle façon et dépendre une politique si résolument laïque, qu'il soit certain de se heurter tout de suite à l'hostilité de la réaction. Plus le ministère sera combattu à droite, plus il sera soutenu à gauche.

Le Rappel :

Si M. Monis sait obtenir le concours des collaborateurs éminents que tout le monde attend et que tout le monde désigne, nous pourrons enfin aborder la réalisation d'une politique nationale, démocratique et laïque.

Pour que ce ministère, auquel incombe une tâche immense, soit viable, il faut qu'il s'élève au-dessus des colères et des intérêts particuliers pour ne considérer que l'intérêt de la nation. Une majorité ferme et résolue est prête à le suivre s'il veut vouloir et agir.

Des idées et des hommes !

Le Petit République :

Il semble que M. Monis cherche dans un juste milieu l'essiette gouvernementale, ce en quoi nous le félicitons, pour notre part. Reste à savoir — et c'est tout le problème — si la question religieuse prendra désormais le pas sur la question sociale. Si oui, ce serait une lourde, une très lourde faute. Il y a des difficultés qu'il faut aborder de front, et qu'on ne saurait résoudre en les contournant.

Du Temps :

A l'heure où nous sommes, il y a tant de questions posées, et de si graves, qu'aucun homme politique — malgré ses engagements antérieurs — ne peut avoir la prétention d'aboutir s'il s'attache aux solutions extrêmes. D'abord il se heurterait à la résistance des choses qui, dans l'aventure du rachat des chemins de fer par exemple, se sont cruellement vengées du dédain des politiciens du système. Ensuite l'état de division de la Chambre, tel qu'il se révélait aux scrutins de vendredi dernier, n'autorise aucun groupe à imposer aux autres ses théories et ses volontés. Les hommes éminents ou distingués dont on prononce les noms dans la combinaison en cours (et qui trouveraient aussi leur place dans d'autres), devront au pays et à la République un effort sincère de conciliation et de méthode.

VIOLETTES VIVANTES Envoi contre l'Italie des violettes fraîchement cueillies

Le Combat de la Chaouïa

Le lieutenant Marchand, du Quesnoy, ne tomba qu'après une héroïque défense. On trouva son cadavre percé de deux balles et de trois coups de poignard.

Les funérailles de l'officier seront célébrées, au Quesnoy, lundi prochain.

Une dernière consolation était réservée à la famille du lieutenant Marchand, tué par les Zaers à la Chaouïa. La mère et le frère de l'officier savent maintenant que celui-ci ne tomba qu'après une défense héroïque. Un rapport officiel mentionne les deux balles et les trois coups de poignard dont son corps fut trouvé percé. Cette simple mention constitue un magnifique éloge funèbre. Elle est plus émouvante, dans sa sécheresse, que le plus éloquent des panégyriques.

Le guet-apens est raconté dans une lettre adressée au maire du Quesnoy par le ministère de la guerre et dont on aimera la belle simplicité :

« Le lieutenant Marchand était parti du camp du Boucheron le 9 janvier, avec le capitaine Nancy, son chef, et 24 goumiers, dans le but de visiter des tribus des confins Nord-Est de la Chaouïa, qui avaient demandé notre intervention. La tournée s'était passée sans incident et elle touchait à sa fin, lorsque le 14 janvier, le mauvais temps et une abondante couche de neige retardèrent sensiblement la marche du détachement. Vers six heures du soir, le nuit étant venue, le petite troupe se trouvait encore à environ trois kilomètres de la Casbah Merchouch, dans un terrain difficile, lorsqu'elle fut subitement attaquée en arrière et sur son flanc gauche par une bande de dissidents. Pour se dégager, nos goumiers, leurs officiers en tête, chargèrent successivement sur deux mamelons occupés par les Marocains, qui en furent chassés.

En arrivant sur le second mamelon, le capitaine Nancy est son cheval blessé et se trouva démonté, tandis que le lieutenant Marchand et sa troupe, emportés par leur élan et trompés par l'obscurité, redescendaient la pente opposée et s'engageaient dans un ravin escarpé et boisé, sans issue pour des cavaliers. C'est là que le jeune et vaillant officier fut tué, sans que ses compagnons, dans la nuit, puissent s'en apercevoir de suite. »

Une cérémonie funèbre à Casablanca

Le lendemain, après de péniblesrecherches, le cadavre fut découvert par les goumiers et transporté à Casablanca.

Le 26 janvier eut lieu une cérémonie funèbre. L'exotisme violent du décor, la présence de toutes les troupes françaises, des troupes espagnoles et du corps consulaire lui conférèrent un éclat exceptionnel. Après avoir salué la dépouille du maréchal des logis Hivert, le commandant Simon s'exprima en ces termes :

« Et Marchand ? Ah, celui-là, je l'aimais bien aussi et je puis me défendre d'une émotion profonde, quand je songe à sa mère qui est si loin d'ici.

Cependant je ne lui donnerai même pas une larme ; on ne pleure pas sur la tombe d'un soldat mort au champ d'honneur.

Né dans le département du Nord en 1878, Marchand avait reçu les premiers principes de l'éducation militaire à l'Ecole des Enfants de troupe de cavalerie d'Autun, puis s'était engagé au 6e régiment de chasseurs à cheval. En 1901 il était admis à l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur. Depuis sa promotion au grade de sous-lieutenant, en 1902, il a été constamment en campagne en Algérie d'abord, puis au Maroc. Arrivé au Chaouïa au mois de janvier 1908, il a pris part à toutes les opérations actives et ne peut dire que dans cette période, chaque fois qu'un coup de fusil a été tiré, Marchand en trouvait la.

« Je voudrais que mes paroles eut assez d'éloquence pour faire revivre devant vous cette même figure de soldat, cette fibre silhouette de cavalier. Il faisait le voir aux heures de danger, comme l'année dernière, le 1er mars, lorsqu'une décharge avait jeté bas déjà quelques-uns des nôtres. Marchand était arrivé au galop jusque sur les

---

Feuilleton du 3 Mars N° 9

La Jolie Midinette

Par Pierre SALES

— Sur le nom, mon oncle... Mais peut-être n'est-ce pas suffisant ! Que M. Charles Leregrattier soit un beau garçon, dont les manières, la figure, la situation, s'accordent assez bien avec tout ce que j'ai à mettre en face, soit !... Il ne manque pas d'esprit, il sera fort acceptable, en amoureux même... quand ce sera de moi... Mais, pour l'instant, n'est d'une autre qu'il est épris... et d'une autre, qui est fort gentille, ma foi ! et contre le souvenir de laquelle je ne pourrais peut-être pas lutter avantageusement... Aussi, jusqu'à nouvel ordre, mon oncle, je ne crois pas qu'il faille s'engager plus avant dans ce projet... Voilà ! achevait-elle, du petit ton le plus décidé. Or, du moins, je me réserve, jusqu'à ce que je te sois un peu plus renseigné sur lui...

— Mais quels renseignements si précis me dire, tu ! Est-ce que quelqu'un de ses amis, ce Listrac... ou Mavrosco... ou Philippe Gaubert ?...

— Il n'y a pas de danger, mon oncle ! Les loups ne se mangent pas entre eux... les jeunes gens non plus... Mais ces yeux, qui ici ces l'amabilité de trouver si gentils, si séducteurs, possèdent, à défaut de telles qualités, celle de bien regarder... de voir même d'assez loin : et c'est ainsi qu'il y a quelques mois, une après-midi où ma petite maman m'avait emmenée au musée de Cluny, j'ai aperçu M. Charles Leregrattier, qui se promenait près dessus bras dessous avec une ravissante petite personne, qui offre exactement en blond toute l'attirance que je puis posséder en brun...

— Quelque caprice passager !...

— Ce n'est pas un caprice passager, mon oncle, avec lequel on aperçoit le même jeune homme, trois mois après, sur l'impériale du train revenant de Saint-Cloud. Les caprices passagers, mon oncle, ça ne reconnaît assez vite à la toilette, aux façons, au langage...

— Tu as donc surpris aussi leur conversation ?

— Pas beaucoup, mon oncle ; mais il suffit, parfois, de voir de quelle façon un jeune homme fait descendre une jeune personne d'un train, lui arrange son manteau, lui prend son ombrelle, pour sentir ce que l'on a appelé de tous temps des flèches dangereuses... Et s'il n'y avait que cela encore !... Ecoute-moi bien ; il y a quinze jours, j'étais au Louvre, avec cette maman, en train d'acheter des bibelots pour Gaston et Clarisse : tout à coup, en comptoir derrière nous, est venue cette jeune personne, qui a acheté, elle aussi, des objets pour son bébé... une petite fille... j'ai parfaitement entendu...

— Quelles oreilles !

— Aussi bonnes que les yeux mon oncle ! Et, enchantée d'elle-même, la jolie nièce s'éloigna un instant, pour aller donner un dernier petit coup à sa coiffure : elle s'était aperçue, vers la fin de la discussion, qu'elle avait deux ou trois mèches détachées...

Madame Védrine rejoignait, à ce moment, son mari, assez intrigué :

— Eh bien ?

— Eh bien, ma chère amie, il n'y a plus, décidément, de petites filles...

— Enfin... est-ce oui... ou non ?...

— La réponse est absolument digne d'elle : un non catégorique, s'il y a réellement dans l'existence de ce jeune homme une de ces entraves comme ils ont souvent l'imprudence de s'en laisser mettre au pied... ou « oui » tout aussi catégorique, si nous pouvons lui donner le certitude que son petit bonheur n'aura pas à subir le moindre entrecoche.

— Autrement dit ?

— Autrement dit, ce Charles Leregrattier aurait une maîtresse... dont elle a découvert l'existence à elle seule... une maîtresse, et probablement un enfant... Et il faut qu'on les écarte bien entrement, bien définitivement, de sa route... après quoi mademoiselle Nathalie daignera consentir à prendre sa succession.

Madame Védrine eut un regard mélancolique, car elle prenait part — fort superficiellement du reste — à toutes les infortunes ; et elle dit :

— Voilà donc une pauvre fille de plus, dont le sort va se décider, sans même qu'elle s'en doute !

IV

Les remarques de Fabrice Mavrosco sur la société parisienne

— La petite clientèle ! fit Nathalie en sortant, lorsque l'on distingua, dans l'antichambre, vers neuf heures, la voix grasseyante de Jean de Listrac et l'accent traînant, doucereux, de Fabrice Mavrosco.

— Garde-moi un peu la Roumain, lui dit son oncle ; moi je me réserve le Gascon.

Et, sur le seuil du salon, il recommandait à

— Surtout... malgré sa jolie bouche... ne l'en laisse pas conter par ce descendant plus ou moins authentique de famille royale !

Mademoiselle Nathalie hocha la tête fort dédaigneusement : elle n'avait confiance dans rien de ce qui vient de l'étranger ; elle se laissait simplement courtiser par ce joli garçon, qui avait une réputation fort méritée d'élégance, et dansait à ravir. Elle l'accepera donc aisément. Et M. Védrine emmena Jean de Listrac dans un petit cabinet, où il recevait les gens d'affaires, quand il voulait causer sérieusement chez lui.

Aussitôt, Jean de Listrac, l'air cavalier, remarquait le banquier de cette gentillesse « de l'avoir convié ce soir, dans son intimité... Il y était d'autant plus sensible que n'ayant aucune famille à Paris... » Mais le banquier lui coupait le parole en lui offrant une cigarette ; et :

— J'ai justement à vous faire, de la part de votre famille, quelques petites... peut-être allez-vous trouver le mot bien sévère, mon jeune ami... mais vous ne le prendrez pas en mauvaise part, n'est-ce pas ?... J'ai donc plusieurs observations à vous adresser de la part de votre papa...

— Ah ! fit Jean de Listrac, en craquant une allumette : ils grognent, là-bas ?... Faut pas faire attention, vous savez : quand décembre arrive et que papa n'a pas vendu toute sa récolte !...

— Je vois, mon jeune ami, que vous ne vous rendez pas exactement compte de la situation... Il n'y a rien de très grave, je m'empresse de l'ajouter... Mais, tandis que vous prétendiez encore récemment que le phylloxéra, le mildew, n'avaient aucune action sur vos coteaux de Gascogne, votre père s'en inquiète beaucoup, au contraire : non seulement sa récolte n'a pas été abondante, mais elle n'est pas de bonne qualité... il vend difficilement son vin... son armagnac n'a pas le degré habituel... Bref, votre père désirerait que vous ne dépassiez plus d'un centime la pension que je suis chargé de vous servir... Et comme vous êtes en avance d'environ cinq cents francs...

— C'est la fin de l'année, monsieur Védrine !... Ca sont les étrennes... on reçoit des politesses toute l'année...

— Vous m'avez toujours trouvé indulgent, mon ami, lorsqu'il vous fallait quelque avance... Votre père, du reste, les a réglées, et continuera de les régler, je n'en doute pas, tout régulièrement... Mais au dernière lettre m'indique que vous devez être plus sage, à l'avenir...

— Allons, bon !... Moi qui comptais vous taper de dix louis, sans lesquels je ne sais pas comment j'arriverai à la fin du mois !

— Si vous me promettez d'être plus raisonnable, je vous avancerai encore cent francs...

— Là ! Vous êtes gentil, ce moins...

— A la condition, dit M. Védrine en lui remettant tout de suite la billet, que ce sera ma dernière faiblesse... et que vous préparerez votre examen pour cette année et que, même, vous commencerez à envisager l'idée de ne pas vous enterrer chez vous, en gentilhomme campagnard... Votre père craint, en effet, qu'il n'y ait pas assez d'occupation pour vous, et vous verrait avec plaisir vous diriger vers la magistrature...

— Magistrat, moi !...

— Est-ce que le plupart de vos parents, de vos ancêtres, dit finement M. Védrine, ne l'étaient pas ?

— Ils étaient magistrats de la royauté, monsieur ! Vous ne voudriez pas que je devienne, moi, Jean de Listrac, magistrat de la République !

— Magistrat de la France, tout bonnement !... Des émoluments ne vous seront pas inutiles, durant quelques années ; et cela pourra vous faciliter votre établissement, avec quelque jeune personne bien dotée... Mettez donc ces idées dans votre cervelle... et ne me gardez pas rancune de vous avoir lavé la tête...

— On ne peut pas le faire plus gentiment ! reconnut Jean de Listrac.

— Et, avant que nous ayons trop de monde, prie donc votre ami Mavrosco de venir me parler...

— Ah ! fit Jean de Listrac avec une pointe de mauvaise humeur : c'est pas à lui que vous fourrerez des savons pareils... Faut-il que ses parents vous en envoient de la gaîtelle, pour lui !

— Ils ont une bonne situation, en effet, prononça M. Védrine, du bout des lèvres.

***

Et malgré les nouvelles déplorables qu'il venait de recevoir, aujourd'hui même, sur la situation de fortune des Mavrosco, il avait son sourire le plus accueillant, lorsque Fabrice pénétra dans le cabinet : car il avait toujours subi le charme de ce joli garçon, si souple, si caressant, à qui cela allait lui être vraiment pénible de causer une peine.

— Vous me voyez tout ennuyé, Fabrice ! dit-il, en lui tendant la main.

Il l'avait connu enfant : c'est toujours sa maison de banque qui s'était occupée, en Europe, des intérêts des Mavrosco.

(A suivre.)

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
99, rue Nationale, Lille

AUTOUR DE LA CRISE MINISTÉRIELLE

A propos de la présence de M. Delcassé

Une note officieuse donne les précisions suivantes sur le rôle éventuel de M. Delcassé :

Dans la conversation qu'il a eue cette nuit avec M. Delcassé, M. Monis, contrairement à ce qu'ont prétendu certains journaux, n'a nullement émis l'avis que le nouveau titulaire du portefeuille des Affaires étrangères devrait s'inspirer, dans la direction des affaires extérieures, des conseils de M. Delcassé. Une pareille prétention eût été inadmissible.

Ce qui est vrai, c'est que M. Monis a manifesté à M. Delcassé aussi bien qu'à M. Berteaux, qu'il considère comme les pivots de sa combinaison, le désir très légitime de s'entendre tout d'abord avec eux sur le choix de ses future collaborateurs, et particulièrement sur le choix du nouveau titulaire des Affaires étrangères.

M. Delcassé s'est rendu ce matin au ministère de la marine, où il a eu une conversation des plus cordiales avec l'amiral Boué de Lapeyrère.